

Sylvain ROBERT

Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES
POLE ADMINISTRATIF
Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 69 86 65**

Affaire traitée par M. BUSIGNIES
JBus/ EB/SLa

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230203-2023-47-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Décision n° 2023 - 47

NOMENCLATURE : 08.08

**DECISION RELATIVE A L'ACCEPTATION D'UN
ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS PICARDIE POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE
SYSTEMES HYDRO-ECONOMES SUR LES GROUPES
SCOLAIRES MAES ET BASLY, LE GYMNASE HOCHMAN ET LE
STADE DEBEYRE A LENS**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et en particulier son article R2122-8,

Considérant les travaux réalisés sur les groupes scolaires Maës et Basly, le gymnase Hochman et le stade Debeyre consistant à la mise en place de systèmes hydro-économiques visant à réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux,

Vu la décision de participation financière de l'agence de l'eau Artois Picardie valant acte d'attribution en date du 28 novembre 2022 notifié à la Ville de Lens le 15 décembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est accepté l'octroi d'une subvention par l'agence de l'eau Artois Picardie dans le cadre de l'appel à projet 2022 au titre de l'optimisation de la consommation et valorisation des eaux non conventionnelles d'un montant de 10 889 € HT pour les travaux d'installation de systèmes hydro-économiques sur les groupes scolaires Maës et Basly, le gymnase Hochman et le stade Debeyre à Lens.

ARTICLE 2 : Les conditions de financement sont les suivantes :

Le montant de l'opération s'est élevé à 21 778,50 € HT décomposé de la manière suivante :

- Installation de 56 dispositifs hydro-économiques groupe scolaire Maës : 3 191 € HT
- Installation de 92 dispositifs hydro-économiques groupe scolaire Basly : 5 325 € HT
- Installation de 66 dispositifs hydro-économiques gymnase Hochman : 8 581 € HT
- Installation de 57 dispositifs hydro-économiques stade Debeyre : 4 681,50 € HT

Considérant une participation financière de l'agence de l'eau Artois Picardie à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 10 889 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint – Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lens, le **03 FEV. 2023**




Sylvain ROBERT